

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

OBJECTIFS

Accompagner des personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

PUBLIC CIBLE

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi, notamment :

- Demandeurs d'emploi de longue durée ;
- Personnes bénéficiaires des minima sociaux (RSA...);
- Jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ;
- Travailleurs reconnus handicapés.

DESCRIPTION

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

En fonction de ses besoins d'accompagnement, le bénéficiaire du dispositif conclut un contrat de travail spécifique avec une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) :

1. **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** : ils proposent une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.
2. **Entreprises d'insertion (EI)** : elles opèrent dans le secteur marchand avec une finalité sociale, et proposent à des personnes en difficulté une activité productive assortie de prestations.
3. **Associations intermédiaires (AI)** : elles permettent à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs.
4. **Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** : entreprises d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle.

Ce contrat est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.

Un salarié embauché dans le cadre d'une SIAE bénéficie, durant son parcours, d'un suivi et d'un accompagnement renforcés (évaluations, ateliers de recherche d'emploi, bilan de compétences...).

POURQUOI RECOURIR AUX STRUCTURES DE L'IAE ?

Les SIAE produisent le même type de biens et services que les entreprises classiques. Elles peuvent vous proposer en sous-traitance une grande variété de prestations dans de nombreux secteurs d'activité. Via la sous-traitance, vous participez à l'accompagnement et à la requalification des bénéficiaires.

- Elles peuvent être également une ressource lors de vos recrutements.

COMMENT S'ENGAGER DANS L'IAE

- En accueillant des personnes en stage pour lui faire découvrir le métier, ou l'entreprise en vue d'une embauche éventuelle (PMSMP)
- En recrutant des personnes à l'issue de son passage dans la structure IAE
- En sous-traitant une partie de votre activité aux structures de L'IAE chargée de préparer et d'accompagner ses salariés en insertion vers l'emploi de droit commun.



QUI CONTACTER ?

Un annuaire des SIAE d'Eure et Loir est disponible en ligne :

Partenaires de l'insertion professionnelle en Eure et Loir :

<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Eure-et-Loir>

